



École primaire de Southville

Politique d'admission en maternelle

Politique rédigée par :	Directeur et équipe administrative de l'école	
Ratifié par l'organe directeur :	16.6.26	
Date d'évaluation future :	Juin 2027	
Signé : (Directrice)		Date : 16.6.26
Signé : (Président du conseil d'administration)		Date : 16.6.26

Sommaire

1. Horaires et jours d'ouverture	3
Journée scolaire	3
Financé 15 heures universelles	3
Financé 30 heures prolongées	3
Heures supplémentaires	3
2. Assiduité	3
3. Déjeuners et autres rafraîchissements	3
Déjeuner	3
Snacks	4
4. Comment postuler pour une place en maternelle	4
5. 30 heures gratuites (financement prolongé)	4
Éligibilité	4
HMRC Code	4
Cycle de renouvellement de trois mois pour les heures prolongées	4
Périodes de grâce pour les heures prolongées	4
6. Jours fériés et jours INSET	5
7. Capacité	5
8. Périodes de préavis (de 15 à 30 heures)	5
9. Répartition des places	5
Liste d'attente	5
Qui décide ?	5
Appels	6
Enfants actuellement en maternelle de l'école :	6
Priorités d'allocation pour les demandes en maternelle :	6
10. Sessions payantes	7
11. Candidatures tardives	7
12. Points d'entrée en cours d'année	7
13. Retard de la date de début en maternelle	7
14. Admission d'enfants qui ne sont pas habitués à la toilette	8
14 : Définition des termes	8
15. « Enfants de familles ayant des besoins spécifiques » : évaluation	9
Définition :	9
Annexe 1 : Enfants de familles ayant des besoins spécifiques – Cadre d'évaluation	10
Annexe 2 : Calendrier des demandes de candidature à la maternelle	11
Résumé du processus EQIA	13

1. Horaires et jours d'ouverture

Journée scolaire

La journée scolaire principale à la maternelle de l'école primaire Southville se déroule de 9h à 15h.

Financé 15 heures universelles

Tous les enfants de 3 et 4 ans en Angleterre ont droit à 570 heures d'éducation ou de garde d'enfants gratuites par an, ce qui équivaut à 15 heures par semaine pendant 38 semaines par an. À l'école primaire de Southville, ce droit est offert pendant la période scolaire à temps partiel (15 heures) pendant 2 jours et demi par semaine :

Soit

De 9h à 15h le lundi et mardi, et de 9h à 12h le mercredi

Ou

Mercredi de 12h à 15h et de 9h à 15h jeudi et vendredi.

Financé 30 heures prolongées

Certains enfants de 3 et 4 ans en Angleterre ont droit à 1 140 heures d'éducation préscolaire gratuite ou de garde d'enfants par an, ce qui équivaut à 30 heures par semaine pendant 38 semaines par an. L'école propose également 30 heures de garde financée aux parents ou aidants éligibles, uniquement pendant la période scolaire : de 9h à 15h du lundi au vendredi. Veuillez consulter la section 5 pour savoir comment vérifier l'éligibilité.

Heures supplémentaires

Si un enfant se voit offrir une place de 15 heures, les parents ou tuteurs peuvent demander un complément tarifaire d'une demi-journée (du mercredi de 12h à 15h pour ceux qui assistent la première moitié de la semaine ; Mercredi de 9h à 12h pour ceux qui assistent la seconde moitié de la semaine). Celle-ci est disponible et est examinée trimestriellement (voir Section 10).

Si un enfant n'est pas éligible aux 30 heures prolongées financées, les parents peuvent demander une place payante pour leur enfant en plus des 15 heures universelles. Celle-ci est disponible et est examinée trimestriellement (voir Section 10).

Veuillez consulter la section 10 ci-dessous pour les informations sur les frais des séances facturables.

2. Assiduité

Bien que les enfants ne soient pas en âge scolaire obligatoire, les enfants d'âge préscolaire sont censés y assister régulièrement. Si un enfant ne participe pas à la classe pendant une période continue de 4 semaines scolaires consécutives, sauf en raison d'une maladie ou de problèmes médicaux, nous ne pouvons garantir que sa place restera disponible.

3. Déjeuners et autres rafraîchissements

Déjeuner

Lorsqu'ils y assistent toute la journée, tous les enfants se verront offrir un déjeuner scolaire chaud en deux plats au coût de 3,00 £ par jour (révisé annuellement). Les repas sont préparés fraîchement sur place chaque jour par l'équipe de cuisine dévouée de l'école, selon

un très haut niveau. Les menus sont entièrement conformes aux normes alimentaires de l'école et peuvent être adaptés pour répondre à toutes les exigences alimentaires. Les menus actuels sont disponibles sur le site web de l'école.

Snacks

L'école fournira à tous les enfants un fruit le matin. Si les parents souhaitent envoyer à leur enfant des collations supplémentaires, veuillez veiller à ce qu'il respecte la politique alimentaire de l'école, c'est-à-dire qu'aucun produit à base de noix ou de graines de sésame ne doit être apporté à l'école.

4. Comment postuler pour une place en maternelle

Pour les programmes de 15 heures et de 30 heures, veuillez compléter :

- Formulaire d'inscription à la maternelle primaire de Southville
- et
- Formulaire de déclaration parentale EYR1

Après avoir soumis les formulaires avant la date limite correspondante pour chaque admission trimestrielle, l'école confirmera les places conformément au calendrier fixé pour chaque promotion et selon les critères d'admission inscrits dans cette politique.

Les places sont attribuées conformément à l'attribution des places détaillée dans cette politique ; voir la section 9.

5. 30 heures gratuites (financement prolongé)

Depuis septembre 2017, certains enfants âgés de 3 à 4 ans de parents ou tuteurs actifs sont éligibles à une éducation gratuite uniquement pendant trente heures de trimestre. Ce dispositif vise à réduire les coûts de la garde d'enfants et à soutenir les familles pour qu'elles travaillent et progressent dans leur carrière après avoir eu des enfants.

Éligibilité

Les parents ou tuteurs peuvent vérifier l'éligibilité via <https://www.gov.uk/check-eligible-free-childcare-if-youre-working>

HMRC Code

Les parents/tuteurs doivent faire une demande conjointe auprès de HMRC et, s'ils sont éligibles, recevront un code unique à 11 chiffres qui devra être fourni à l'école. Postulez auprès de HMRC en ligne via le lien gov.uk fourni sur www.childcarechoices.gov.uk ou par téléphone au 0300 1234 097. En tant que prestataire, l'école enregistrera le code à 11 chiffres auprès de l'autorité locale. Une fois le code vérifié, des offres de 30 heures peuvent être faites.

Cycle de renouvellement de trois mois pour les heures prolongées

Une fois inscrits sur le site gov.uk, les parents/tuteurs seront invités tous les 3 mois à confirmer que les informations saisies sont toujours correctes. Ils seront sollicités par HMRC par email ou SMS 4 semaines avant, puis à nouveau 2 semaines avant s'ils n'ont pas reconfirmé. Si les parents ou les tuteurs manquent la date limite, le code devient inéligible et la période de grâce entre en vigueur.

Périodes de grâce pour les heures prolongées

Si un enfant ayant un code des 30 heures devient inéligible durant la première moitié du trimestre, il sera financé jusqu'à la fin de ce trimestre ou tant qu'il reste en dessous de l'âge scolaire obligatoire, selon la période la plus courte.

Si un Code des 30 Heures devient inéligible durant la seconde moitié du trimestre, l'enfant sera financé jusqu'à la fin du trimestre suivant ou tant qu'il restera en dessous de l'âge scolaire obligatoire, selon la durée la plus courte.

L'inéligibilité n'affecterait que les heures prolongées – l'enfant peut toujours bénéficier de ses heures universelles.

Enfant en date devient inéligible	Fin de la période de grâce + Financement des heures prolongées
1er septembre au 21 octobre	31 décembre
Du 22 octobre au 31 décembre	31 mars
1er janvier au 10 février	31 mars
Du 11 février au 31 mars	31 août
1er avril au 26 mai	31 août
Du 27 mai au 31 août	31 décembre

Si la situation des parents ou des tuteurs change et qu'ils n'ont plus droit aux 15 heures prolongées (pour un total de 30 heures), les parents ou tuteurs peuvent soit réduire l'inscription de leur enfant à 15 heures universelles, soit choisir de payer un supplément pour financer les 15 heures supplémentaires. En cas d'heures réduites, l'école attribuera les sessions de 15 heures conservées au début ou à la fin de la semaine à sa discrétion, et pourra offrir les heures vacantes à un autre enfant. Comme indiqué à la section 10, la possibilité de compléter les heures est soumise à la disponibilité et est révisée trimestriellement.

6. Jours fériés et jours INSET

Le financement ne couvre pas les jours fériés. L'école est fermée les jours fériés et fermée aux enfants pendant 5 jours INSET durant l'année scolaire. Veuillez consulter le site web de l'école pour les dates de session et les jours INSET.

7. Capacité

La capacité et les ratios de la maternelle sont guidés par le cadre légal de l'EYFS 2021.

8. Périodes de préavis (de 15 à 30 heures)

Le conseil municipal de Bristol demande aux parents et aidants d'enfants de 3 et 4 ans de prendre un engagement « trimestriel ». Sauf circonstances qui changent la vie, les parents ou tuteurs ne peuvent changer de prestataire qu'au début d'un nouveau trimestre (c'est-à-dire en septembre, janvier et avril).

9. Répartition des places

Liste d'attente

L'école primaire de Southville maintient sa propre liste d'attente. Les enfants sont inscrits sur la liste d'attente dans l'ordre de date auquel les parents/tuteurs soumettent les formulaires d'inscription à la maternelle.

Qui décide ?

Les places sont proposées selon les priorités d'allocation listées ci-dessous en avril, novembre et février afin d'allouer les places pour septembre, janvier et avril suivants. S'il y

a plus d'enfants sur la liste d'attente pour un mois d'admission donné que de places disponibles, le directeur ou le directeur adjoint, le responsable de l'EYFS, l'enseignant de maternelle et un représentant du gouverneur tiendront un comité d'admission pour attribuer les places afin d'appliquer équitablement les priorités d'allocation.

Appels

Si les parents ou tuteurs souhaitent déposer un appel concernant l'attribution des places, ils doivent le soumettre par écrit au directeur en exposant les raisons de l'appel. Le directeur convoquera ensuite un panel supplémentaire des admissions et inclura le président des gouverneurs dans ce panel.

Si un parent a une plainte concernant un quelconque aspect de la mise en œuvre des heures gratuites universelles ou prolongées, veuillez contacter le Service d'Information Familiale du conseil municipal de Bristol par e-mail askcyps@bristol.gov.uk ou appeler le 0117 357 4192.

Enfants actuellement en maternelle de l'école :

Les enfants qui fréquentent ou à qui on a vu une place dans la maternelle de l'école pourront continuer dans cette offre jusqu'à ce qu'ils soient éligibles à commencer en Réception, qu'ils aient reçu 15 ou 30 heures de travail. Cependant, l'admission à la classe maternelle ne garantit pas un droit d'entrée automatique à l'école principale. Les parents et tuteurs doivent postuler via le portail d'admission du conseil municipal de Bristol pour entrer à la réception.

Priorités d'allocation pour les demandes en maternelle :

La maternelle est ouverte aux enfants dès le début du trimestre après leurs 3 ans jusqu'à ce qu'ils soient éligibles à commencer la réception, ainsi qu'aux enfants ayant retardé leur date de début de la réception d'une année entière où :

1. Il y a eu un accord après consultation/témoignages de parents/tuteurs/professionnels selon lequel cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ; et,
2. Le directeur de l'école primaire de Southville a convenu avec l'autorité d'admission du conseil municipal de Bristol pour que l'enfant puisse reporter la date de rentrée de son école.

En cas de surnombre de places pour la maternelle, les places seront attribuées comme suit (par ordre de priorité) :

1. Les enfants placés ou ceux qui y étaient auparavant mais qui l'ont été immédiatement après ont été placés sont soumis à une ordonnance d'adoption, une ordonnance d'arrangement pour enfants ou une ordonnance spéciale de tutelle
2. Enfants dans le besoin, selon les services de soins sociaux de l'autorité locale de la famille. Un formulaire de cadre d'évaluation sera rempli collectivement par l'école et les parents/tuteurs avant l'admission (voir l'Annexe 1)
3. Enfants de familles ayant des besoins spécifiques (veuillez consulter la section définition des termes ci-dessous pour plus de détails). Un formulaire de cadre d'évaluation sera rempli collectivement par l'école et les parents/tuteurs avant l'admission (voir l'Annexe 1)
4. Enfants dont le frère ou la sœur fréquente l'école primaire de Southville (qui sera toujours inscrit au moment de l'entrée) ou un parent employé à l'école primaire de Southville.
5. Enfants qui sont éligibles financièrement et qui demandent une provision de 30 heures. Les enfants vivant le plus près de l'école seront d'abord attribués – une distance directe entre la maison et un point intermédiaire entre les deux sites scolaires sera utilisée comme détachement d'égalité.
6. Des enfants qui font une demande de 15 heures. Les enfants vivant le plus près de l'école seront d'abord attribués – une distance directe entre la maison et un point intermédiaire entre les deux sites scolaires sera utilisée comme détachement

d'égalité. Pour les candidatures à temps partiel, les deux sessions « début de semaine » et « fin de semaine » seront traitées séparément. Les candidats « sans préférence » seront inclus dans les allocations pour le début et la fin de la semaine. En plaçant ces enfants, la flexibilité offerte par le « non-préférence » sera utilisée pour garantir un équilibre des besoins aux deux extrémités de la semaine.

10. Sessions payantes

Une provision payante peut être disponible pour :

1. un bloc de deux jours et demi au coût de £120,00 par semaine, ou
2. une demi-journée un mercredi (matin ou après-midi) seulement pour un coût de £24,00

Les sessions de complément d'une demi-journée et d'une demi-semaine ne sont disponibles que s'il y a des places vacantes après que toutes les heures universelles et financées prolongées ont été allouées. Les parents et tuteurs devront signer pour une période convenue à condition qu'il n'y ait aucune garantie que ce contrat sera renouvelé si les enfants éligibles à 15 ou 30 heures de droit sont sur la liste d'attente à la prochaine date d'entrée.

À la fin de la période convenue, s'il reste des places disponibles après l'attribution des places financées, des candidatures peuvent être invitées pour une période ultérieure de complément payant. Si la demande de places rémunérées dépasse la capacité, les critères ci-dessus seront appliqués aux candidatures pour déterminer la priorité.

Les coûts seront révisés chaque année.

11. Candidatures tardives

Les candidatures tardives pour chaque admission seront placées sur liste d'attente une fois que les places à temps auront été proposées. Lors de toute année scolaire, les candidats en retard pour chaque promotion se verront proposer une place selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à fin mars, après quoi les places pour cette année scolaire ne seront offertes que dans des circonstances exceptionnelles.

12. Points d'entrée en cours d'année

Il y a trois points d'entrée à la maternelle :

- Au début du premier trimestre (septembre)
- Au début du troisième trimestre (janvier)
- Au début du cinquième trimestre (avril)

Des dates de début autres que les points d'entrée convenus peuvent être convenues individuellement à la discrétion de l'école.

13. Retard de la date de début en maternelle

Des places ne peuvent pas être réservées pour un enfant dont les parents ou les tuteurs choisissent de reporter leur début jusqu'à plus tard dans l'année. Dans de tels cas, les parents ou tuteurs peuvent choisir de se placer sur la liste d'attente pour un futur point d'entrée.

14. Admission d'enfants qui ne sont pas habitués à la toilette

Aucun enfant à qui une place a été attribuée selon la politique d'admission en maternelle ne devrait se voir refuser l'admission au motif qu'il n'est pas éduqué à la toilette.

Lorsque l'école effectue ses visites à domicile et que les parents/tuteurs effectuent des visites introductives à la maternelle, toute difficulté doit être discutée avec le parent ou le tuteur afin de les résoudre avant la date prévue d'admission de l'enfant à la maternelle.

Le personnel de la maternelle élaborera un plan avec les parents et les tuteurs pour commencer dès que possible, de préférence avant les vacances d'été pour l'admission de septembre. Le plan doit être examiné avec les parents ou les tuteurs lorsque l'enfant commence la maternelle et poursuivi si nécessaire, en l'adaptant à ce stade pour inclure la maison et la maternelle.

14 : Définition des termes

Aux fins de cette politique :

L'article 22 de la Children Act 1989 énonce le devoir général de l'autorité locale en ce qui concerne les enfants dont elle s'occupe.

Les enfants qui sont sous la garde de l'autorité locale ou à qui on dispose d'un logement (pour une période continue de plus de 24 heures) dans le cadre de toute fonction d'une autorité des services sociaux, sont « pris en charge » par l'autorité.

L'article 22(3) impose à une autorité locale qui s'occupe d'un enfant la responsabilité de protéger et de promouvoir son bien-être et de rendre l'utilisation des services disponibles pour les enfants pris en charge par leurs parents ou tuteurs selon ce que l'autorité juge raisonnable dans son cas.

« Children in Need » Article 17 (10) de la Children Act 1989 stipule qu'un enfant est défini comme étant dans le besoin si :

- (a) il est peu probable qu'il atteigne ou maintienne, ou ait la possibilité d'atteindre ou de maintenir, un niveau raisonnable de santé ou de développement sans la fourniture de services par une autorité locale en vertu de la partie III du Children Act 1989, ou
- (b) que sa santé ou son développement soient susceptibles d'être significativement altérés ou aggravés, sans la fourniture de tels services, ou
- (c) il est handicapé.

En pratique, tout enfant remplissant les critères suivants doit être considéré comme un enfant dans le besoin :

- ceux référés par les Services sociaux, en particulier ceux considérés comme à risque de maltraitance sur enfants.
- ceux identifiés comme handicapés et/ou ayant des besoins particuliers (SEN) tels que définis par la Children and Families Act 2014 et le Send Code of Practice 2015, qui renforcent le droit à l'éducation ordinaire pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. Cela inclut les enfants ayant des besoins de communication, les enfants orientés par des professionnels de santé, chez Early Years Action, Early Years Action Plus ou par des déclarations. Un enfant handicapé est une personne ayant une déficience physique ou mentale qui a un effet négatif substantiel et à long terme (c'est-à-dire un an ou plus) sur sa capacité à exercer ses activités quotidiennes normales (Equality Act 2010). Les enfants atteints de besoins particuliers (SEN) ont

des difficultés d'apprentissage qui nécessitent une mise en place d'une éducation spécialisée (Code de pratique des besoins particuliers (SEN, Code de pratique 2001). Un lieu ne peut être refusé que parce que l'inclusion d'un enfant serait incompatible avec l'éducation efficace des autres enfants et qu'il n'existe aucune mesure raisonnable permettant d'éviter cette incompatibilité.

15. « Enfants de familles ayant des besoins spécifiques » : évaluation

Définition :

Les enfants vulnérables sont :

« Les enfants qui ont acquis ou rencontrent une difficulté nécessitant une aide supplémentaire si leurs chances de vie sont optimisées ou si le risque d'exclusion sociale doit être évité. »

Il est recommandé de ne pas utiliser le terme « vulnérable » lors de l'attribution des places, mais que l'expression « enfants de familles ayant des besoins spécifiques » soit utilisée.

C'est au directeur de décider si un enfant est considéré comme un enfant d'une famille ayant des besoins spécifiques, et cette décision peut être basée sur les informations connues du responsable et du personnel. Le directeur demandera aux professionnels de santé, etc., de mettre par écrit tout commentaire qu'ils souhaitent faire concernant les enfants individuellement et de conserver des copies de ces points de vue comme preuve pour la décision concernant l'attribution des places. Le formulaire de candidature à la crèche donnera aux parents/tuteurs la possibilité de fournir toute information pertinente qu'ils souhaitent que l'école prenne en compte.

Le cadre d'évaluation de l'Annexe 1 sera utilisé pour prendre une décision.

Il est reconnu que tous les enfants répondant à ces critères ne seront pas nécessairement vulnérables, cependant il est recommandé que si l'un de ces critères s'applique, on suppose que l'enfant pourrait devenir vulnérable.

Annexe 1 : Enfants de familles ayant des besoins spécifiques – Cadre d'évaluation

Nom du lieu : Southville Primary School Maternelle

Nom du membre du personnel remplissant le formulaire :

.....

Nom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Date de réalisation de ce tableau :

Critères	Définition	Coche si cela s'applique
1. Enfants issus de familles à faibles revenus	Aucun des membres adultes de la famille n'est employé.	
	La famille demande une prestation assujettie aux ressources, c'est-à-dire un soutien au revenu, une allocation pour chercheurs d'emploi	
Enfants mal logés ou sans-abri	On pense que le nombre total de personnes vivant dans la maison dépasse le nombre total de chambres et salons	
	Manque d'équipements, c'est-à-dire baignoire/douche, toilettes intérieures. Sans-abri	

3. Enfants en mauvaise santé	Une difficulté importante comme le diabète, l'épilepsie, la mucoviscidose kystique	
Enfants dans des familles monoparentales sans soutien familial	Le parent isolé est le seul parent qui s'occupe de l'enfant avec qui il vit	
Enfants de réfugiés ou de familles de demandeurs d'asile	<u>Demandeurs d'asile</u> Quelqu'un qui a fui son pays à la recherche de sécurité et a demandé l'asile politique dans un autre pays	
	<u>Réfugié</u> Une personne ayant obtenu le statut complet de réfugié conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies de 1951 et du Protocole des Nations Unies de 1967 relatif au statut des réfugiés, après avoir été jugée ayant fui son pays d'origine ou incapable d'y retourner « en raison d'une crainte bien fondée d'être persécuté pour des raisons de race, religion, nationalité et appartenance à un groupe social ou opinion politique particulière ».	
Enfants issus de familles Traveller	Difficultés dues à des problèmes de mobilité par exemple, les Gitans anglais et gallois, les voyageurs irlandais et écossais, les showmen (voyageurs de fête foraine), les gens de cirque et les nouveaux voyageurs tels que définis par la famille.	
Enfants souffrant de troubles émotionnels, comportementaux et de santé mentale	Des problèmes qui causent de la détresse à l'enfant et/ou ont un impact considérable sur sa vie quotidienne. Ces problèmes peuvent influencer tous les aspects de la vie de l'enfant (et de la famille), y compris sa réussite scolaire, son fonctionnement social, ses amitiés et l'utilisation des services.	
Enfants dont les parents ont des problèmes de santé ou psychologiques importants	La santé, la maladie, le handicap, l'incapacité ou la dépendance chimique du parent affectent sa capacité à s'occuper de l'enfant	
Des enfants vivant dans des foyers violents.	L'enfant vit dans un foyer violent ou la famille subit du stress à cause d'une relation violente	
Enfants dont les parents ou tuteurs bénéficieraient d'un soutien pour améliorer leurs compétences parentales	Les compétences parentales des parents sont limitées en raison de l'âge, de la santé mentale et des expériences d'enfance.	
Des enfants dont l'anglais est une langue supplémentaire bénéficieraient d'un emploi à temps plein afin d'atteindre leur plein potentiel	Certains, mais pas tous les enfants, qui entrent à l'école avec EAL, peuvent ne pas être suffisamment fluents en anglais pour accéder au programme Foundation Stage. Dans ces cas, un lieu à temps plein avec un soutien approprié peut être bénéfique.	
Enfants ayant des capacités de langage et de langage déficientes	Des enfants dont les compétences en parole et langage les empêchent d'atteindre leur plein potentiel	

Annexe 2 : Calendrier des demandes de candidature à la maternelle

Enfants âgés de 3 ans au 31 août de l'année de la demande		
Date	Processus de candidature	Listes d'attente

Avant avril	Journée portes ouvertes	
Mi-avril	Date limite de candidature pour les débutants de septembre	Les demandes tardives sont conservées sur une liste distincte selon l'ordre de réception
Fin avril	Offres faites selon les priorités d'allocation de cette politique	Les candidatures à temps sont en attente en cas de surinscription, par ordre de priorité
Mi-mai	Date limite d'acceptation des offres	
Mi-mai	Deuxième série d'offres faites (les candidats ponctuels ont la priorité)	
Fin mai	Date limite pour accepter les offres du second tour	
À partir de juin	Si la maternelle n'est pas complète après la deuxième série d'offres, des places seront proposées aux candidats : - sur la liste d'attente ponctuelle, - Premier arrivé, premier servi pour les demandeurs en retard	S'il n'y a pas de places – tous les candidats sont ajoutés à la liste des candidats en retard
Juillet	Journées de séjour et de jeu et soirée d'intronisation	
Septembre	L'enfant commence à la maternelle	

Enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année de la demande

Date	Processus de candidature – uniquement s'il y a des places en maternelle après le 30 septembre	Listes d'attente
Avant octobre	Journée portes ouvertes	
Mi-novembre	Date limite de candidature pour les débutants de janvier	Les demandes tardives sont conservées sur une liste distincte selon l'ordre de réception
Fin novembre	Offres faites selon les priorités d'allocation de cette politique	Les candidatures à temps sont en attente en cas de surinscription, par ordre de priorité
Mi-décembre	Date limite d'acceptation des offres	
Mi-décembre	Deuxième série d'offres faites (les candidats ponctuels ont la priorité)	
Session de fin décembre	Date limite pour accepter les offres du second tour	
À partir de décembre	Si la maternelle n'est pas complète après la deuxième série d'offres, des places seront proposées aux candidats : - sur la liste d'attente ponctuelle, - Du premier arrivé, premier servi pour les demandeurs en retard	S'il n'y a pas de places – tous les candidats sont ajoutés à la liste des candidats en retard
Décembre	Journées de séjour et de jeu et soirée d'intronisation	
Janvier	L'enfant commence à la maternelle	

Enfants âgés de 3 ans avant le 30 avril de l'année de la demande

Date	Processus de candidature – seulement s'il y a des places en maternelle après le 31 décembre	Listes d'attente
Avant février	Journée portes ouvertes	
Mi-février	Date limite de candidature pour les débutants d'avril	Les demandes tardives sont conservées sur une liste distincte selon l'ordre de réception
Fin février	Offres faites selon les priorités d'allocation de cette politique	Les candidatures à temps sont en attente en cas de surinscription, par ordre de priorité
Mi-mars	Date limite d'acceptation des offres	
Mi-mars	Deuxième série d'offres faites (les candidats ponctuels ont la priorité)	
Fin du mandat de mars	Date limite pour accepter les offres du second tour	
À partir d'avril	Si la maternelle n'est pas complète après la deuxième série d'offres, des places seront proposées aux candidats : - sur la liste d'attente ponctuelle - Du premier arrivé, premier servi pour les demandeurs en retard	S'il n'y a pas de places – tous les candidats sont ajoutés à la liste des candidats en retard
Avril	Journées de séjour et de jeu et soirée d'intronisation	
Mai	L'enfant commence à la maternelle	

Résumé du processus EQIA

Politique :		Admissions en maternelle			
EQIA réalisée par :		<i>Directeur et organe directeur</i>			
Après l'EQIA, des impacts potentiels ont-ils été identifiés ?					
Oui				Non	
				✓	
Quelle caractéristique protégée pourrait être affectée ?					
Âge		Orientation sexuelle		Réattribution de genre	Marié / partenariat civil
Handicap		Race (couleur, nationalité, origine ethnique ou nationale)			Grossesse/maternité
Sexe		Expérience du système de soins			Religion ou croyance
Quelles preuves ont été utilisées pour éclairer l'évaluation ?					

Données		Statistiques		Consultation		Enquête	
Connaissance de la communauté			✓	Autres			
Quels amendements ont été apportés ?							
•							
Quelles autres actions ou mesures d'atténuation sont nécessaires ?							
•							
Surveillance							
Date		Aucune addition n'est nécessaire		✓	Ajouts décrits ci-dessus		
Date		Aucune addition n'est nécessaire		✓	Ajouts décrits ci-dessus		
Date		Aucune addition n'est nécessaire		✓	Ajouts décrits ci-dessus		